



de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 23
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 6 avril 2023

**L'an deux mil vingt trois
et le six avril à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 31 mars 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 31 mars 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH A M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME SYLVETTE GILL A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. MICHEL VIDAL A MME GERALDINE ORTEGA, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTS EXCUSES : MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, MME DOMINIQUE FICTY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe CANO

Rapporteur : Mme Marie José AUNAVE

Délibération
n°2023-029
Approbation du compte
de gestion 2022 du
budget principal

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID : 084-248400160-20230406-DEL2023_029-DE

toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que le résultat de clôture du compte de gestion du budget principal
dressé par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine,
receveur de la Communauté de communes, s'établit comme suit, avec prise en
compte des résultats de l'exercice antérieur :

Excédent de fonctionnement : + 1 506 623,19 €

Délibération
n°2023-029

Excédent d'investissement : + 472 732,19 €

Approbation du compte
de gestion 2022 du
budget principal

Résultat de clôture : + 1 979 355,38 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 du budget principal en ce qui
concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022
par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, receveur
intercommunal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni
observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,



Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 11/04/2023

Et notification

Du: 11/04/2023